



Commune
de
FAA'A



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
20 avril 2022

Date d’Affichage :
20 avril 2022

Date de séance :
26 avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 25
PROCURATIONS : .. 5
VOTANTS : 30
POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Approuvant l’avenant n°2 au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance



Oscar TEMARU

Le mardi 26 avril 2022 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEMY André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline			L. TAHARAGI
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain	X		
LO Tai Chan			A. SALOMON
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana		X	
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON ép RAVEINO Ariena	X		
SANFORD Vetea			R. MAKER
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
ATEO Pureau		X	
RICHMOND Maruia			T. GRAND-PITTMAN
PATU Kalina		X	
KAIMUKO Tehaatokoau	X		
VAHINE Théodora	X		
CROLAS ép SACHET Isabelle			M. TUPANA
FAATAU Luc		X	
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara	X		
TARAHU-ATUAHIVA Teura	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Tetuahau TEMARU a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°560/2016 du 19 janvier 2016, le conseil municipal approuve le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD). Par délibération n°1013/2019 du 19 novembre 2019, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de redynamisation des sites de défense afin de prolonger sa durée d'un an. Lors du comité de pilotage du 18 novembre 2021, le haut-commissaire informe les maires que l'avenant n°2 au CRSD est en préparation afin de prolonger sa durée de deux ans et de permettre à l'Etat de prendre en charge la totalité des dépenses exceptionnelles de dépollution (hors taxes), conformément aux engagements pris par le Président de la République lors de son déplacement en Polynésie. Par courrier du 24 mars 2022, le haut-commissaire transmet aux communes le projet d'avenant n°2 au CRSD afin qu'il soit approuvé par leurs conseils municipaux respectifs. A titre indicatif, si la commune de Faa'a n'approuve pas l'avenant n°2 au CRSD, elle ne pourra pas continuer à bénéficier des 156 MF inscrits au CRSD pour la dépollution du site rétrocédé à la Cité Bopp Dupont et la construction de son marché municipal de proximité. C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Tetuahau TEMARU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°560/2016 du 19 janvier 2016 portant approbation du projet de contrat de redynamisation des sites de défense ;
- Vu** la délibération n°1013/2019 du 13 novembre 2019 approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel relatif aux « Travaux de dépollution du site rétrocédé à Piafau » dans le cadre du projet « Marché de proximité à la Cité Bopp Dupont » ;
- Vu** le compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2021 du comité de pilotage du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie ;
- Vu** le courrier n°HC/103209/SAIDV du 24 mars 2022 du Haut-commissariat ;
- Vu** le projet d'avenant n°2 au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie ;
- Vu** le rapport de présentation ;

En ayant délibéré dans sa séance du 26 avril 2022 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Est approuvé le projet d'avenant n°2 au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie.

Article 2 : Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant n°2 au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 26 avril 2022.

Le Président de séance,



Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 02 MAI 2022 et affiché le 02 MAI 2022

Projet

Version projet n°10 au 22-03-2022

**CONTRAT DE REDYNAMISATION DES SITES
DE DÉFENSE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
AVENANT N°2**

SOMMAIRE

I. LES SIGNATAIRES

II. LES VISAS

* * * * *

III. L'AVENANT

Préambule

Article 1 : Objet de l'avenant

Article 2 : Modalités de prise en charge exceptionnelle des coûts de dépollution et de déconstruction

Article 3: Durée du contrat

Article 4: Dispositions finales

* * * * *

IV. LES SIGNATAIRES DE L'AVENANT

* * * * *

V. ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau de financement prévisionnel par axe actualisé
- Annexe 2 : État détaillé de l'exécution opérationnelle et financière des actions
- Annexe 3 : État détaillé des opérations et actions de dépollution et de déconstruction engagées
- Annexe 4 : Estimation détaillée par commune des phases et dépenses de dépollution et de déconstruction restant à mettre en œuvre
- Annexe 5 : Délibérations du conseil des ministres de la Polynésie française et des conseils municipaux

I LES SIGNATAIRES

Le présent Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Polynésie française est conclu entre :

L'Etat, représenté par le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,

La Polynésie française, représentée par le Président du Pays,

La Commune de Arue, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Faaa, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Mahina, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Papeete, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Pirae, représentée par son maire ou son représentant,

La Commune de Taiarapu Est, représentée par son maire ou son représentant.

II. VISAS

VU :

Le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale (publié le 17 juin 2008) ;

L'article 39 de la loi 2014-1654 de finances pour 2015 du 29 décembre 2014 ;

Le décret n° 2015-1027 du 19 août 2015 pris pour l'application de l'article 39 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 fixant la liste des communes de Polynésie Française éligibles au dispositif de cession à l'euro symbolique ;

Le décret n° 2009-1776 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 31 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer et relatif au fonds exceptionnel d'investissement outre-mer ;

La circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

La circulaire n° 5789/DEF du 5 mai 2010 (ministre de la Défense) du ministère de la Défense relative au Fonds pour les restructurations de défense (FRED) ;

*

La loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;

La délibération n° 2016-10/APF du 16 février 2016 portant approbation par l'Assemblée de Polynésie française du projet de contrat de redynamisation des sites de défense de Polynésie française (CRSD) ;

La loi du Pays n° 2016-10 du 4 avril 2016 autorisant diverses communes à intervenir dans certaines matières relevant des compétences de la Polynésie française pour la mise en œuvre d'un Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) – adoptée par l'assemblée de Polynésie française le 16 février 2016 ;

La loi du Pays n° 2017-32 du 02 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres les communes ;

L'arrêté n° 2192/CM du 26 novembre 2010 modifié, pris pour application de la loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 modifiée fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;

L'arrêté n° 2116/CM du 16 novembre 2017 portant application de la loi du Pays n° 2017-32 du 02 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes ;

*

L'accord du Premier ministre du 11 février 2016 sur le projet de contrat de redynamisation des sites de défense initial ;

*

Le contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 22 février 2016 ;

L'avenant n°1 au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française signé le 17 juillet 2020 ;

Le compte rendu du comité de pilotage du 18 novembre 2021 approuvant les principes du projet d'avenant 2 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

L'arrêté n° xxxx / CM du jj mm aaaa portant approbation par le conseil des ministres du projet d'avenant n° 2 du contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française ;

La délibération de la commune de ARUE n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire à le signer ;

La délibération de la commune de FAA'A n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

La délibération de la commune de MAHINA n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer;

La délibération de la commune de PAPEETE n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

La délibération de la commune de PIRAE n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

La délibération de la commune de TAIARAPU EST n° xxxx du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense et autorisant le maire ou son représentant à le signer ;

Le compte rendu du comité technique interministériel du jj mm aaaa approuvant le projet d'avenant n°2 au contrat initial de redynamisation des sites de défense.

Les résultats de la consultation à domicile des membres du comité de pilotage du contrat de redynamisation des sites de défense approuvant le projet d'avenant 2.

* * * * *

III. L'AVENANT

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La réforme des forces armées opérée en Polynésie française s'est traduite par la mise en place d'un contrat de redynamisation des sites de la Défense (CRSD), signé à Papeete, le 22 février 2016, pour une durée de validité de quatre années.

Bâti sur la base de 4 axes stratégiques, le CRSD comprend 39 actions, parmi lesquelles, à ce jour, on en dénombre 8 comme étant achevées et 16 en cours.

Le montant des financements de l'Etat et de la Polynésie française engagés sur l'ensemble des opérations programmées, y compris celles décidées par le comité de pilotage réuni le 18 novembre 2021, s'élève à 897 417 168 de francs CFP soit 7 520 356 euros et un taux d'engagement de 73,81% de leurs participations prévues audit contrat.

L'état détaillé à cette date de l'exécution opérationnelle et financière des actions est joint en annexe 2.

Les communes bénéficiaires de ce CRSD ont, dès 2016, toutes sollicité les enveloppes prévues pour leurs premières études, matérialisant ainsi le lancement effectif dudit contrat.

Un premier avenant a été conclu le 17 juillet 2020, avec pour finalité essentielle de prolonger le délai de validité du CRSD, de redéfinir certaines actions et de redéployer les moyens financiers disponibles entre certaines actions, pour répondre aux demandes exprimées par les communes.

A l'approche de l'échéance du contrat, une grande part des communes ont engagé la totalité des crédits dédiés à leurs opérations de dépollution et de déconstruction.

Cependant ces crédits ne couvrent que partiellement leurs besoins en la matière.

Les communes sont confrontées à des coûts de dépollution et de déconstruction beaucoup plus élevés qu'estimés initialement dans le cadre du CRSD. Par ailleurs, d'autres facteurs à l'origine de cette problématique ont été identifiés.

Les crédits alloués actuellement par le CRSD ne suffisent pas à couvrir la totalité des coûts de dépollution. Les communes de Pirae, de Papeete, de Mahina et de Arue ont donc dû phaser leurs opérations en plusieurs tranches considérant la limite de l'enveloppe du contrat. Ainsi, seules les premières tranches de travaux ont pu être engagées.

Une évaluation de ces besoins a pu être établie grâce aux estimations actualisées fournies par les communes concernées. Cette évaluation est considérée comme exhaustive s'agissant des communes de Pirae, de Papeete, de Mahina et de Arue. La commune de Taiarapu Est a présenté une première estimation qui reste à consolider et à préciser. Quant à la commune de Faa'a, elle n'a pas exprimé de besoin de financements complémentaires en lien avec des opérations de dépollution, mais a néanmoins signalé une augmentation des coûts relatifs à l'export des déchets.

Lors de sa visite en Polynésie française, le 27 juillet 2021, le chef de l'Etat a annoncé :

« Je souhaite aussi, au-delà de ces indemnisations, que les communes soient aidées à conduire à bien les contrats de redynamisation des sites de la défense initiés en 2008. Ils seront prolongés. » .

« L'État prendra à sa charge les coûts exceptionnels de dépollution, les crédits non engagés seront redéployés sur la dynamisation économique . » .

Ce second avenant au contrat, sollicité par le comité de pilotage, réuni le 18 novembre 2021, a donc pour finalité de prolonger exceptionnellement le délai de validité du CRSD et de définir les modalités de prise en charge par l'Etat des dépenses exceptionnelles de dépollution restant à engager.

L'objectif partagé de tous les partenaires est de permettre la réalisation des actions de ce CRSD, et ce, dans les meilleurs délais possibles pour ne pas retarder le planning des tranches à mettre en œuvre.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines dispositions du CRSD sur les points suivants :

- Les modalités de prise en charge par l'Etat des coûts exceptionnels de dépollution restant à engager
- L'allongement pour une ultime période de deux ans de sa durée de validité.

Article 2. – Modalités de prise en charge exceptionnelle des coûts de dépollution et de déconstruction

A la suite du dernier alinéa du **5.** du contrat, il est inséré un point « **5.1 Prise en charge exceptionnelle des coûts de dépollution et de déconstruction** », et un point « **5.2 Possibilités de redéploiements des crédits non engagés sur la dynamisation économique** », rédigés comme suit :

5.1 Prise en charge exceptionnelle des coûts de dépollution et de déconstruction

L'Etat prend à sa charge, à titre exceptionnel, dans leur intégralité et sur une base hors-taxes les coûts exceptionnels pour des opérations restant à engager de dépollution et de déconstruction des terrains cédés dans le cadre du présent contrat.

Les dépenses concernées portent d'une part sur la dépollution des bâtiments et terrains cédés (désamiantage, plomb, dépollution des sols), d'autre part sur la déconstruction de bâtiments pollués, en lien avec des projets du CRSD.

Le montant de la contribution de l'Etat est établi à l'appui des estimations produites par les communes figurant en annexe 4 intégrant une majoration de 10% correspondant aux aléas liés au caractère insulaire et à l'éloignement du territoire dans le contexte de crise sanitaire

S'agissant des 5 communes de Pirae, Papeete, Mahina, Arue et Faa'a, ce coût est évalué à la somme totale de 6 481 025 € prenant en compte les aléas de 10%.

Pour ce qui concerne la commune de Taiarapu Est, une première estimation restant à consolider et préciser porte sur un montant total maximum de 4 395 782 €, s'élevant à 4 835 360 € avec les aléas de 10%.

Cette contribution de l'Etat fera l'objet d'une prise en charge à hauteur des deux tiers par le ministère des armées (fonds pour les restructurations de la défense -FRED-) et d'un tiers par le ministère des outre-mer (fonds exceptionnel d'investissement -FEI-) comme suit :

- A A concurrence de 6 481 025 euros hors taxes dédiés aux opérations de dépollution restant à mettre en œuvre sur les 5 communes de Pirae, Papeete, Mahina, Arue et Faa'a.

Cette enveloppe est affectée exclusivement aux tranches d'opérations de dépollution et de déconstruction non encore engagées portant sur les bâtiments et les sols situés sur les terrains rétrocédés à l'euro symbolique et concernés par des projets du CRSD.

Cette dotation est accordée au titre de 2022 pour solde de tout compte, répartie entre les 5 communes selon l'affectation suivante conformément aux évaluations susmentionnées :

- Mahina : 1 067 599 €
- Pirae : 1 104 436 €
- Papeete : 2 145 948 €
- Arue : 2 067 175 €
- Faa'a : 95 867 €

Au terme de la première année de l'avenant, après validation par le comité de pilotage, il pourra être envisagé d'éventuels ajustements de la répartition de la dotation entre les communes pour le financement de leurs opérations de dépollution, dans la limite de 10% du montant plafond par commune susmentionné.

Une seconde dotation pourra être affectée ultérieurement pour financer uniquement les opérations de dépollution de la commune de Taiarapu Est sur la base de la transmission par les services du haut-commissariat auprès du comité technique interministériel après validation du comité de pilotage, d'une estimation consolidée et précise de ces dépenses, pour un montant plafonné à 4 835 360 € comprenant les aléas de 10%.

Dans ce cas, un nouvel avenant devra être conclu de façon à tenir compte de cette dernière enveloppe de crédits, sans modification du terme du contrat.

Le comité de pilotage pourra le cas échéant, valider, après visa du comité technique interministériel, les adaptations des différentes actions de développement économique (équipements, aménagements, VRD, espaces verts, etc..) par commune telles qu'identifiées au contrat initial et faisant l'objet d'un dossier valablement soumis. Les actions ainsi validées seront financées dans la limite de l'enveloppe disponible selon des conditions et des modalités prévues au contrat ou en son règlement intérieur.

- B Les communes solliciteront l'intervention financière de l'Etat selon des dossiers de demandes de financement qui seront soumis aux modalités d'instruction et de programmation prévues au contrat (instruction par le comité technique et programmation par le comité de pilotage).

5.2 Possibilités de redéploiements des crédits non engagés sur la dynamisation économique

Les crédits de l'enveloppe initiale ou - sans préjudice des dispositions du 5^e alinea, 5.1/A de l'article 2 - de l'enveloppe attribuée au titre du présent avenant, qui n'auraient pas été engagés au terme de la première année de l'avenant pourront, sur proposition du comité de pilotage, être redéployés vers des actions de redynamisation économique. Le contenu de ces actions devra être présenté au Comité technique interministériel pour validation.

Article 3. - Durée du contrat

L'article 6.3 du contrat est modifié comme suit :

« La durée du contrat est prorogée pour une durée supplémentaire de deux ans, à compter de la date de signature de l'avenant. Celui-ci prend effet à compter rétroactivement du 22 février 2022. »

Le reste sans changement.

Article 4. - Dispositions finales

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

* * * * *

IV. LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

Fait à Papeete,
Le

Pour l'Etat

Pour la Polynésie française

Pour la commune de ARUE

Pour la commune de FAA'A

Pour la commune de MAHINA

Pour la commune de PIRAE

Pour la commune de PAPEETE

Pour la commune de TAIARAPU EST

V. ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau de financement prévisionnel par axe actualisé
- Annexe 2 : État détaillé de l'exécution opérationnelle et financière des actions
- Annexe 3 : État détaillé des opérations et actions de dépollution et de déconstruction engagées
- Annexe 4 : Estimation détaillée par commune des phases et dépenses de dépollution et de déconstruction restant à mettre en œuvre
- Annexe 5 : Délibérations du conseil des ministres de la Polynésie française et des conseils municipaux

ANNEXE 1 : TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PAR AXE

PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS CONSTITUTIVES DU CRSD DE POLYNÉSIE FRANÇAISE														
AXES DU CRSD	Conventions de financement	Montant total TTC	Montant HT	Etat (CRSD)		% HT	PF (CRSD)	% HT	Commune	% HT	Autres financements publics (DETR)	% HT	Financement Hors CRSD (public ou privé)	% HT
				FRED	FEI									
AXE 1 : création de zones d'activités économiques	Convention initiale	8 042 001	7 116 815	1 659 185	152 768	25,46 %	2 183 250	30,68 %	1 037 735	14,58 %	155 735	2,19 %	1 928 142	27,09 %
	Avenant n°2	3 542 293,49	3 134 773	2 089 849	1 044 924	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avenant n°3 (prévisionnel)	4 956 697,54	4 386 458	2 924 305	1 462 153	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous/total axe 1		16 540 992	14 638 046	6 673 339	2 659 845	63,76 %	2 183 250	14,91 %	1 037 735	7,09 %	155 735	1,06 %	1 928 142	13,17 %
AXE 2 : requalification de zones et aménagements urbains	Convention initiale	16 851 187	14 912 555	900 274	1 663 183	17,19 %	1 170 234	7,85 %	2 198 174	14,74 %	-	-	8 980 690	60,22 %
	Avenant n°2	3 672 935	3 250 385	2 166 923	1 083 462	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avenant n°3 (prévisionnel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous/total axe 2		20 524 122	18 162 940	3 067 197	2 746 645	32,01 %	1 170 234	6,44 %	2 198 174	12,10 %	0	0,00 %	8 980 690	49,45 %
AXE 3 : création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Convention initiale	1 625 720	1 438 690	605 140	177 982	54,43 %	367 830	25,57 %	287 738	20,00 %	-	-	-	-
	Avenant n°2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avenant n°3 (prévisionnel)	507 259	448 902	299 268	149 634	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous/total axe 3		2 132 979	1 887 592	904 408	327 616	65,27 %	367 830	19,49 %	287 738	15,24 %	0	0,00 %	0	0,00 %
AXE 4 : création d'infrastructures publiques participant au développement économique	Convention initiale	2 100 838	1 859 149	835 836	5 933	45,28 %	467 761	25,16 %	549 619	29,56 %	-	-	-	-
	Avenant n°2	108 330	95 867	63 911	31 956	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Avenant n°3 (prévisionnel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous/total axe 4		2 209 168	1 955 016	899 747	37 889	47,96 %	467 761	23,93 %	549 619	28,11 %	0	0,00 %	0	0,00 %
TOTAL (€)		41 407 261	36 643 594	11 544 691	5 771 995	47,26 %	4 189 075	11,43 %	4 073 266	11,12 %	155 735	0,42 %	10 908 832	29,77 %

Annexe 2 : État détaillé de l'exécution opérationnelle et financière des actions (14-03-2022)

N°	AXES	REF. ACTIONS	LIBELLE AXES	PROJETS	COMMUNES	ACTIONS	Coût TTC/action	Coût HT/action	Montant FRED Alloué	Montant FRED engagé	Montant FRED consommé	Montant FEI Alloué	Montant FEI Engagé	Montant FEI consommé	Montant PAYS Alloué	Montant PAYS engagé	Montant PAYS consommé	Engagement en cours	Action engagée	Action Soldée	Observations
1	1	1.1	Création de zones d'activités économiques	Réalisation d'une ZAE sur la commune de Arue - Corne Nord partie du RIMAP	ARUE	Etudes relatives aux opérations d'aménagement (VRD), de dépollution et déconstruction du bâti sur le terrain de la corne Nord	297 339	263 132	113 147	113 147	22 629	N/A	N/A	N/A	97 359	97 359	29 208	X	X		L'action initiale de Arue a été éclatée en 2 actions distinctes.
2	1	1.2	Création de zones d'activités économiques	Réalisation d'une ZAE sur la commune de Arue - Corne Nord partie du RIMAP	ARUE	Réalisation des travaux d'aménagement (VRD) (incl. dépollution du foncier / Déconstruction du bâti sur le terrain de la corne Nord)	1 713 861	1 516 691	658 110	658 110	131 622	N/A	N/A	N/A	555 243	555 243	166 573	X	X		
3	1	2.1	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une ZAE à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-emprise du CEA à Mahina	MAHINA	Mobilisation d'un AMO : qualification des besoins et définition de grandes orientations d'aménagement. Réalisation d'un dossier de concession d'aménagement.	293 300	259 558	N/A	N/A	N/A	51 912	51 912	37 827	N/A	N/A	N/A	X	X	X	Co financement DETR (montants : alloué 155 734 €, consommé 56 474 € ; solde dérogé 99 260 € ; clôture de l'opération par courrier SAIDV n°97970).
4	1	2.2	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une ZAE à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-emprise du CEA à Mahina	MAHINA	Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un APS de l'aménagement de la zone et d'un avant projet détaillé (APD)	486 040	430 124	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	344 099	344 099		X	X		Décision attribution prise lors du COPIL CRSD du 18-11-2021, engagements juridiques en cours
5	1	2.3	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une ZAE à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-emprise du CEA à Mahina	MAHINA	Etudes et travaux relatifs au projet d'aménagement du site militaire de la commune de Mahina	1 757 000	1 554 867	517 132	510 949	102 190	N/A	N/A	N/A	726 761	726 761	218 028	X	X		
6	1	2.4	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une ZAE à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex-emprise du CEA à Mahina	MAHINA	Réalisation des travaux d'aménagement du marché, du complexe multifonctions et des espaces de restauration	2 178 800	1 928 142	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
7	1	3.1	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-emprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Recensement des besoins pour chacun des secteurs	41 900	37 080	N/A	N/A	N/A	29 664	29 664	57 413	N/A	N/A	N/A	X	X		Actions 3.1 et 3.2 fusionnées en une convention de financement. Montants consommés de ces actions regroupés dans l'action 3.1.
8	1	3.2	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-emprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Elaboration d'un schéma de développement et d'aménagement du site	83 800	74 159	N/A	N/A	N/A	59 327	59 327	N/A	N/A	N/A	N/A	X	X		
9	1	3.3	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-emprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Assistance à maîtrise d'ouvrage au titre d'une maîtrise d'œuvre de conception architecturale	16 760	14 832	N/A	N/A	N/A	11 865			N/A	N/A	N/A				
10	1	3.4	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-emprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Etudes de conception pour l'aménagement du site - réalisation d'un avant-projet	167 600	148 319	59 327	10 714		N/A	N/A	N/A	59 327	10 714		X	X		
11	1	3.5	Création de zones d'activités économiques	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-emprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Réalisation des travaux d'aménagement (voirie et réseaux divers, bâtiments, etc...)	1 005 600	889 912	311 469			N/A	N/A	N/A	400 460						
12	2	4.1	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Mise en place d'un instance de pilotage de la restructuration du secteur fare ute (2016)	50 280	44 496	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
13	2	4.2	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Etude urbaine du secteur industrie portuaire (2016)	58 661	51 912	N/A	N/A	N/A	41 530	55 174	55 174	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
14	2	4.3	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Etude des activités économiques du secteur industrie portuaire (2016)	41 900	37 080	N/A	N/A	N/A	29 664	20 024	16 894	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
15	2	4.4	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Elaboration d'un padd (plan d'aménagement de détail) sur le secteur industrie portuaire (2017)	58 661	51 912	N/A	N/A	N/A	41 530	41 530	8 306	N/A	N/A	N/A	X	X		
16	2	4.5	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Réaménagement des voies et espaces publics liés dans le secteur industrie portuaire (2018-2019)	1 676 000	1 483 186	593 274	593 274	118 654	N/A	N/A	N/A	593 274	593 274	177 982	X	X		
17	2	4.8	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Réalisation d'un équipement de loisirs (2019-2020)	7 542 000	6 674 336	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
18	2	4.9	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Elaboration d'un « contrat de rade » (2016)	25 140	22 248	N/A	N/A	N/A	17 798	17 798	16 840	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
19	2	4.10	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Etudes de programmation, de déconstruction et de dépollution pour la réalisation d'un équipement de loisirs sur l'emprise libérée	368 719	326 300	N/A	N/A	N/A	195 780	195 780	29 663	N/A	N/A	N/A	X	X		Action fusionnée avec les actions 4.6 et 4.7 suite avenant n°1
20	2	4.11	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Opération de déconstruction, dépollution des bâtiments et aménagement ou de réalisation d'un équipement sur les emprises libérées	1 592 540	1 409 327	88 991	88 991		949 539	949 539		88 991	88 991		X	X		Action fusionnée avec les actions 4.12 et 4.14 suite avenant n°1. Décision attribution prise lors du COPIL CRSD du 18-11-2021, engagements juridiques en cours.
21	2	4.13	Requalification de zones et aménagements urbains	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Etude d'aménagement d'un équipement sur l'emprise libérée	16 760	14 832	5 933	5 933		N/A	N/A		5 933	5 933	1 780	X	X	X	Action ayant fait l'objet d'une prorogation du délai de démarrage au plus tard le 22/07/2021
22	2	5.1	Requalification de zones et aménagements urbains	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaoe, commune de Pirae	PIRAE	Consultation et désignation d'une AMO, d'une MOE dépollution, désamiantage et déconstruction (études préalables) et de bureaux d'étude pour des prestations d'études « connexes » (juridique, financière et autre)	346 000	306 195	N/A	N/A	N/A	244 956	244 956	48 939	N/A	N/A	N/A	X	X		
23	2	5.2	Requalification de zones et aménagements urbains	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaoe, commune de Pirae	PIRAE	Consultation des entreprises travaux et engagement es marchés publics (travaux de désamiantage, dépollution, déconstruction) et réalisation des travaux	2 560 526	2 265 952	212 076	212 073	42 414	142 386	142 386	28 476	482 036	482 036	144 609	X	X		
24	2	5.3	Requalification de zones et aménagements urbains	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaoe, commune de Pirae	PIRAE	Elaboration du plan d'aménagement des VRD du centre-ville et réalisation des travaux d'aménagement de VRD et d'accès	1 005 601	889 912	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
25	2	5.4	Requalification de zones et aménagements urbains	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaoe, commune de Pirae	PIRAE	Deconstruction et reconstruction des équipements publics	1 508 400	1 334 867	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
26	3	6.1	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la base ionosphérique en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer	TAIARAPU EST	Etude d'opportunité, technique et financière	100 560	88 991	N/A	N/A	N/A	71 193	71 062	71 062	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
27	3	6.2	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la base ionosphérique en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer	TAIARAPU EST	Définition d'un plan d'aménagement de la zone prenant en compte la préservation de la biodiversité	83 800	74 159	N/A	N/A	N/A	59 327			N/A	N/A	N/A				
28	3	6.3	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la base ionosphérique en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer	TAIARAPU EST	Assistance à maîtrise d'ouvrage au titre d'une maîtrise d'œuvre de conception architecturale	16 760	14 832	N/A	N/A	N/A	11 865			N/A	N/A	N/A				
29	3	6.4	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la base ionosphérique en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer	TAIARAPU EST	Conception architecturale en vue de la réalisation du projet	100 560	88 991	35 596			N/A	N/A	N/A	35 596						
30	3	6.5	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Etudes de requalification de la base ionosphérique en vue d'un projet de développement économique tourné vers la mer	TAIARAPU EST	Réalisation des travaux du projet d'aménagement	670 400	593 274	355 965			N/A	N/A	N/A	118 655						
31	3	7.1	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'instruction nautique de Tautira	TAIARAPU EST	Etude d'opportunité	25 140	22 248	N/A	N/A	N/A	17 798	17 430	17 430	N/A	N/A	N/A	X	X	X	
32	3	7.2	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'instruction nautique de Tautira	TAIARAPU EST	Assistance à maîtrise d'ouvrage au titre d'une maîtrise d'œuvre de conception architecturale	16 760	14 832	N/A	N/A	N/A	11 865	12 233		N/A	N/A	N/A	X	X		Montant alloué initial majoré lors de l'engagement
33	3	7.3	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'instruction nautique de Tautira	TAIARAPU EST	Conception de l'offre touristique sous forme d'avant projet	100 560	88 991	35 596	35 596		N/A	N/A	N/A	35 596	35 596		X	X		Action ayant fait l'objet d'une prorogation du délai de démarrage au plus tard le 23/09/2019, sans démarrage à ce jour.
34	3	7.4	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'instruction nautique de Tautira	TAIARAPU EST	Réalisation des travaux	502 800	444 956	177 982			N/A	N/A	N/A	177 982						
35	3	7.5	Création de zones d'activités touristiques et de loisirs	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'instruction nautique de Tautira	TAIARAPU EST	Mise à disposition du site - appel à candidatures	8 380	7 416	N/A	N/A	N/A	5 933			N/A	N/A	N/A				
36	4	8.1	Création d'infrastructures publiques participant au développement économique	Marché de proximité sur la cite Bopp-Dupont a Faaa	FAA'A	Rédaction d'un cahier des charges de sélection d'une maîtrise d'œuvre de conception	8 380	7 416	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A				Financements privés ou réalisation en autofinancement
37	4	8.2	Création d'infrastructures publiques participant au développement économique	Marché de proximité sur la cite Bopp-Dupont a Faaa	FAA'A	Réalisation d'une étude de conception	58 010	51 336	10 267	10 267	8 214	N/A	N/A	N/A	30 802	30 802	30 802	X	X	X	
38	4	8.3	Création d'infrastructures publiques participant au développement économique	Marché de proximité sur la cite Bopp-Dupont a Faaa	FAA'A	Réalisation de travaux de dépollution et de déconstruction du bâti (Voirie et Réseaux Divers), d'accès et d'embellissement	680 324	602 057	319 090	266 112		N/A	N/A	N/A	162 555	135 567		X	X		
39	4	8.4	Création d'infrastructures publiques participant au développement économique	Marché de proximité sur la cite Bopp-Dupont a Faaa	FAA'A	Réalisation des travaux de construction et maîtrise d'œuvre de réalisation du projet. La réalisation d'une partie des travaux d'aménagement de VRD (Voirie et Réseaux Divers), d'accès et d'embellissement	1 354 124	1 198 340	506 479			5 933			274 404						

TOTAL en Euros		28 619 746	25 327 209	4 000 436	2 505 166	425 723	1 999 866	1 908 815	388 024	4 189 073	3 106 375	768 981	24	24	8
RATIOS FINANCIERS SYNTHÈSE	Taux d'engagement FRED	62,62 %													
	Taux de consommation FRED	10,64 %													
	Taux d'engagement FEI	95,45 %													
	Taux de consommation FEI	19,40 %													
	Taux d'engagement FRED et FEI	73,56 %													
	Taux de consommation FRED et FEI	13,56 %													
	Taux d'engagement PAYS	74,15 %													
	Taux de consommation PAYS	18,36 %													
	Taux d'engagement GLOBAL ETAT/PAYS	73,81 %													
	Taux de consommation GLOBAL ETAT/PAYS	15,53 %													

Cases bleues = Financements Etat FRED			Cases vertes = Financements Etat FEI			Cases oranges = Financements Pays			Cases grises = Pas de financements Etat/Pays		
Synthèse FRED (en euros)			Synthèse FEI (en euros)			Synthèse PAYS (en euros)			Synthèse actions financées Etat/Pays		
FRED Alloué	FRED Engagé	FRED Consommé	FEI Alloué	FEI Engagé	FEI Consommé	PAYS Alloué	PAYS Engagé	PAYS Consommé	33	Actions engagées	Actions soldées
4 000 436	2 505 166	425 723	1 999 866	1 908 815	388 024	4 189 073	3 106 375	768 981	Nombre	24	8
									Taux	73%	24%

Annexe 3 : Etat détaillé des opérations de dépollution et de déconstruction engagées au 14-03-2022

N°	REF. ACTIONS	PROJETS	COMMUNES	ACTIONS	Coût TTC/action	Coût HT/action	Montant FRED Alloué	Montant FRED engagé	Montant FRED consommé	Montant FEI Alloué	Montant FEI Engagé	Montant FEI consommé	Montant PAYS Alloué	Montant PAYS engagé	Montant PAYS consommé	Engagement en cours	Action engagée	Action Soldée	Observations
2	1.2	Réalisation d'une ZAE sur la commune de Arue - Corne Nord partie du RIMAP	ARUE	Réalisation des travaux d'aménagement (VRD) (incl. dépollution du foncier / Déconstruction du bâti sur le terrain de la corne Nord)	1 713 861	1 516 691	658 110	658 110	131 622	N/A	N/A	N/A	555 243	555 243	166 573	X	X		
5	2.3	Aménagement d'une ZAE à vocation mixte (économique et équipements publics) sur l'ex emprise du CEA à Mahina	MAHINA	Etudes et travaux relatifs au projet d'aménagement du site militaire de la commune de Mahina	1 757 000	1 554 867	517 132	510 949	102 190	N/A	N/A	N/A	726 761	726 761	218 028	X	X		
11	3.5	Aménagement d'une zone d'activités à vocation mixte sur l'ex-emprise du fort de Taravao	TAIARAPU EST	Réalisation des travaux d'aménagement (voirie et réseaux divers, bâtiments, etc...)	1 005 600	889 912	311 469			N/A	N/A	N/A	400 460						
20	4.11	Requalification urbaine de la zone portuaire	PAPEETE	Opération de déconstruction, dépollution des bâtiments et aménagement ou de réalisation d'un équipement sur les emprises libérées	1 592 540	1 409 327	88 991	88 991		949 539	949 539		88 991	88 991		X	X		
23	5.2	Aménagement urbain d'un centre ville sur la plaine de Taaone, commune de Pirae	PIRAE	Consultation des entreprises travaux et engagement es marchés publics (travaux de désamiantage, dépollution, déconstruction) et réalisation des travaux	2 560 526	2 265 952	212 076	212 073	42 414	142 386	142 386	28 476	482 036	482 036	144 609	X	X		
34	7.4	Création d'une offre touristique sur l'emprise de l'ancien centre d'instruction nautique de Tautira	TAIARAPU EST	Réalisation des travaux	502 800	444 956	177 982			N/A	N/A	N/A	177 982						
38	8.3	Marche de proximité sur la cité Bopp-Dupont à Faaa	FAAA	Réalisation de travaux de dépollution et de déconstruction du bâti Réalisation d'une partie des travaux d'aménagement de VRD (Voirie et Réseaux Divers), d'accès et d'embellissement	680 324	602 057	319 090	266 112		N/A	N/A	N/A	162 555	135 567		X	X		

Annexe 4 : Estimation détaillée par commune des phases et dépenses de dépollution et de déconstruction restant à mettre en œuvre								TOTAL TOUS MONTANTS EN € (et précisions postes dépenses)	
Communes/Sites	N° projet	Nb de bâtiments (sont concernés par la déconstruction les n° de bâtiments ou zones soulignés)	N° bâtiment (sont concernés par la déconstruction les n° de bâtiments ou zones soulignés)			Amiante	Plomb	Déconstruction	Dépollution sol
MAHINA									
Phase 1, tranche 1		3	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	200 000	9 000		
Tranche 2 *		3	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	320 000			
			<u>5</u>	<u>6</u>	<u>9</u>	80 000	40 000		
Phase 2	2.3	2	<u>7</u>	<u>8</u>		80 000			
			<u>7</u>	<u>8</u>					
phase 3		3	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	100 000	20 000		
			<u>4</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	121 544			
Total MAHINA						901 544	69 000	0	0
PIRAE									
	5.2	Canalisation 10	extérieur <u>1, 2, 3, 4</u>	<u>5, 6, 7, 8</u>	<u>9 ; 10</u>	354 033		650 000	
Total PIRAE						354 033		650 000	0
PAPEETE									
Tranche 2	4.11	4 <u>+ canalisation</u>	12,13 <u>12,13</u> extérieur	14,16 <u>14,16</u>		932 562		457 800	560 500
Total PAPEETE						932 562		457 800	560 500
ARUE									
Phase 2	1.2	2 <u>+ canalisation</u> <u>+ VRD</u>	4 extérieur	6		150 000 60 000	210 000	250 000 67 000 62 000	344 968
Phase 3	1.2	4 <u>+ canalisation</u> <u>+ VRD</u> <u>+ VRD</u>	8,9 extérieur	<u>10,11</u>		50 000 9 000	170 000	100 000 26 000 26 282 9 000	345 000
Total ARUE						269 000	380 000	540 282	689 968
TAIARAPU EST Fort taravao									
	3.5	29	tous batiments, pas de répartition amiante plomb à ce stade			3 208 952		778 737	
Total T-EST Fort taravao						3 208 952		778 737	
TAIARAPU EST Centre nautique									
	7.4	6	tous batiments, pas de répartition amiante plomb à ce stade			340 383		67 710	
Total T-EST Centre nautique						340 383		67 710	
FAA'A									
	8.3	Ensemble du site	Fret (export déchets)			87 152	-	-	-
Total FAA'A						87 152	-	-	-
						6 093 626	449 000	2 494 529	1 250 468
TOTAL GENERAL Euros						10 287 623			
						11 316 385			Avec aléas 10 %*

Au 14-03-2022

* Aléas appliqués par usage à hauteur de 10 % en matière de travaux immobiliers dans le contexte insulaire éloigné de la Polynésie française

**ANNEXE 5 : DÉCISIONS PORTANT APPROBATION DU PROJET D'AVENANT ET
AUTORISANT LES EXÉCUTIFS LOCAUX À SIGNER LE PROJET D'AVENANT**

A compléter avec arrêté du Président du Pays ; délibérations des conseils municipaux